



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 5 décembre 2022

N° 2022/12-01

COMMUNICATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI CINQ DECEMBRE à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Sylvie ROS-ROUART représentée par Philippe GUY
Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP
Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE
François BROTHIER représenté par Julien MIRO
Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD
Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND
Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Matthieu PERROT et FABIEN GUTIERREZ rejoignent la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal 5 décembre

N° 2022/12-01

COMMUNICATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnaud-le-Lez, communique au conseil municipal les décisions prises en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du conseil municipal, depuis le 02 septembre 2022.

DECISION N°2022-09-234

Signature du marché de travaux d'aménagement du parc de la clinique du Mas de Rochet avec la société LES JARDINS DE PROVENCE SAS pour un montant total global de 272 340,26 € TTC.

DECISION N°2022-09-235

Signature d'un contrat de prestation de service avec Fit Family pour la mise à disposition d'une salle d'éveil corporel pour la période du 01/10/2022 au 21/12/2023. Le prix de l'intervention s'élève à 6€/h TTC par enfant avec l'animateur et à 3,5€/h TTC par enfant sans l'animateur.

DECISION N°2022-09-236

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie Marécage, pour la diffusion d'une représentation du spectacle « Interludes(s) en musique » le 7 septembre 2022 dans l'entreprise EIFFAGE. Le montant s'élève à 1 200€ nets de taxe.

DECISION N°2022-09-237

Signature d'un contrat de cession avec Musicolor pour un concert lors des Journées Européennes du Patrimoine le 17 septembre 2022. Le montant du contrat s'élève à 1 000€ TTC.

DECISION N°2022-09-238

Signature du marché de travaux pour la Réfection de la toiture de l'ancienne piscine de l'école « Jean Moulin » avec la société EGM Entreprise Générale Méridionale pour 198 368,87€.

DECISION N°2022-09-239

Demande de financement à la Caisse d'allocations familiales dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE) pour le financement des travaux de construction d'une petite crèche.

DECISION N°2022-09-240

Décision d'ester en justice pour défendre les intérêts de deux policiers municipaux. La défense est confiée à Maître DEHANT.

Suite de la délibération N°2022/12-01

DECISION N°2022-09-241

Signature d'un contrat de prestation avec la compagnie Marécage pour proposer des ateliers de danse contemporaine les 24 et 25 septembre 2022 au Kiasma ainsi qu'une restitution des ateliers le 1^{er} octobre. Le montant de la prestation s'élève à 848,80€ nets de taxes.

DECISION N°2022-09-242

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie l'Aigle de sable, pour la diffusion de deux représentations du spectacle « Sgnarelle ou le cocu imaginaire » le 17 janvier 2023. Le montant total s'élève à 11 916, 94€ TTC.

DECISION N°2022-09-243

Signature d'un contrat de cession COM EVENT pour l'animation de la manifestation « lancement Octobre Rose » le 30 septembre 2022. Le montant de l'animation s'élève à 650€ TTTC pour deux artistes.

DECISION N°2022-09-244

Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour des changements d'affectation réalisés au sein de l'école Jean Moulin.

DECISION N°2022-09-245

Signature d'un contrat de prestation de service avec Corine MORIN pour une conférence Petite Enfance le 22 novembre 2022. La part annuelle pour les frais est fixée à 180€. Sensibilisation et information aux assistants maternels sur les connaissances contemporaines des neurosciences pour l'accompagnement au quotidien de l'enfant.

DECISION N°2022-09-246

Décision d'ester en justice pour défendre les intérêts de deux policiers municipaux. La défense est confiée à Maître DEHANT.

DECISION N°2022-09-247

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie les têtes de bois pour une pièce de théâtre lors du festival Les dimanches du classique le 9 octobre 2022. Le montant du contrat s'élève à 3 228.50€ TTC.

DECISION N°2022-09-248

Signature d'un contrat de cession avec la « compagnie les 2 lunes pour une pièce de théâtre lors du festival Les dimanches du classique le 9 octobre 2022. Le montant du contrat s'élève à 2 400€ TTC.

DECISION N°2022-09-249

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie des 100 têtes pour une pièce de théâtre lors du festival Les dimanches du classique le 9 octobre 2022. Le montant du contrat s'élève à 2 600€ TTC.

Suite de la délibération N°2022/12-01

DECISION N°2022-09-250

Signature de l'accord-cadre de travaux d'extension du système de vidéoprotection urbaine avec la société INEO INFRACOM. L'accord cadre est conclu pour une période de 1 an. Le montant maximum annuel est de 300 000€ HT.

DECISION N°2022-09-251

Signature d'une convention de mise à disposition de l'espace bar du Kiasma avec le restaurant Chez Pepette pour les spectacles de la saison 2022-2023. La redevance est fixée à 10€ TTC par jour d'exploitation.

DECISION N°2022-09-252

Signature d'un contrat de cession avec Divan Production pour la diffusion d'une représentation du spectacle « Ces femmes qui ont réveillé la France » le 13 octobre au Kiasma. Le montant s'élève à 10 022.50€ TTC.

DECISION N°2022-09-253

Signature d'un contrat d'abonnement WEBDETTE avec la société SELDON.FIN pour une durée de 1 an. Le cout annuel est de 3 000€ HT.

DECISION N°2022-09-254

Avenant au bail commercial relatif à la Brasserie du Palais des Sports. Signature de l'avenant portant subrogation de la Commune dans les droits de la SARK BRASSERIE DU PALAIS dans le bénéfice du bail commercial signé en 2016. L'avenant porte diminution de la superficie des biens loués, modifié comme suit : une salle de restauration d'une superficie de 152m² avec terrasse, une cuisine d'une superficie de 118m², des locaux annexes d'une superficie de 46m².

DECISION N°2022-09-255

Signature avec la gérante de la SAS SOCARES du bail commercial de 37m² en vue de l'exploitation d'un commerce de petite restauration dans le local situé au sein de la Brasserie du Palais des Sports. Le loyer est fixé à 2 400€ annuels TTC.

DECISION N°2022-09-256

Signature d'un contrat de prestation de service avec Faustine Lafaurie pour des séances d'analyse de pratique avec les assistantes maternelles pour la période du 17/11/2022 au 30/06/2023. Le prix de l'intervention s'élève à 85€ TTC pour une séance d'1h30.

DECISION N°2022-10-257

Signature l'accord-cadre relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire pour les services de la Petite enfance pour un montant maximum de 40 000€ HT avec la société ABALONE TT MONTPELLIER SAS.

Suite de la délibération N°2022/12-01

DECISION N°2022-10-258

Signature d'un avenant n°1 de transfert de la société PEINTURES ANDRE PAPERON vers la SARL PAPERON PEINTURES ET SOLS. L'avenant est sans incidence financière sur le prix global et forfaitaire du marché et toutes les conditions d'exécution demeurent inchangées.

DECISION N°2022-10-259

Signature d'une convention de partenariat avec la Petite Académie à l'occasion de l'accueil au Kiasma de l'exposition les « Mariannes(s) » du Sénat du 13 octobre au 13 novembre. Les œuvres sont mises à disposition gracieusement.

DECISION N°2022-10-260

Signature du marché de travaux avec la société ERMA relatif à la fourniture et pose de fenêtres pour la Salle d'échauffement du Palais des sports d'un montant total global et forfaitaire de 19 905.60€ TTC.

DECISION N°2022-10-261

Signature des avenants n°01 relatifs aux accords-cadres de services et « prestations de télécommunication. Prolongation de la durée des accords-cadres jusqu'au 15 janvier 2023 avec les entreprises titulaires des contrats suivants :

- Lot 1 : accès primaire T2 30 canaux et lignes analogiques et numériques T0 – BOUYGUES TELECOM
- Lot 2 : fourniture des services de téléphonie mobile et des terminaux – BOUYGUES TELECOM
- Lot 3 : Accès internet et services associés – ADISTA SAS

DECISION N°2022-10-262

Signature avec la société ENERSOL du marché de travaux de rénovation de la production de chaleur pour l'école maternelle « Rose de France » pour un montant global et forfaitaire de 56 280€ TTC.

DECISION N°2022-10-263

Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes scolaire avenant n°5. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 76 000€, dont encaisse fiduciaire de 6 000€ et une encaisse consolidée de 70 000€.

DECISION N°2022-10-264

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois juillet, aout et septembre 2022. Versement de la somme de 32€ à Madame BONIDAN Isabelle et Monsieur SCHLAGDENHAUFEN Patrice.

DECISION N°2022-10-265

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois juillet, aout et septembre 2022. Versement de la somme de 34.60€ à Madame CHAZAL Ludivine et Monsieur BRESSON Kevin.

Suite de la délibération N°2022/12-01

DECISION N°2022-10-266

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois juillet, aout et septembre 2022.
Versement de la somme de 76.80€ à Madame RAIFAUD Anne-Sophie et Monsieur GOYER Franck.

DECISION N°2022-10-267

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois juillet, aout et septembre 2022.
Versement de la somme de 48.70€ à Madame CASSE Camille et de Monsieur KERVELLA Antoine.

DECISION N°2022-10-268

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois juillet, aout et septembre 2022.
Versement de la somme de 61.70€ à Madame LAROUCI AIT MESBAH Sonia et Monsieur LAROUCI Mohamed.

DECISION N°2022-10-269

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois juillet, aout et septembre 2022.
Versement de la somme de 50.90€ à Madame DAPOIGNY Jennifer et Monsieur LECOT Vincent.

DECISION N°2022-10-270

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois juillet, aout et septembre 2022.
Versement de la somme de 39.60€ à Madame MAHEUX Aurore.

DECISION N°2022-10-271

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois juillet, aout et septembre 2022.
Versement de la somme 61.63€ à Madame MAZZICHI et Monsieur PETRIS.

DECISION N°2022-10-272

Versement de l'allocation parents employeurs au titre au tires des mois juillet, aout et septembre 2022.
Versement de la somme 38€ à Madame OUAZANI Soraya et monsieur RAHMA Kevin.

DECISION N°2022-10-273

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois juillet, aout et septembre 2022.
Versement de la somme 256€ à Madame RIBEIRO Véronique.

DECISION N°2022-10-274

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois juillet, aout et septembre 2022.
Versement de la somme 138.40€ à Madame ROUSSET DERBIER Delphine et Monsieur ROUSSET Raphael.

DECISION N°2022-10-275

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois juillet, aout et septembre 2022.
Versement de la somme 68.83€ à Madame BERRADA Yasmine.

Suite de la délibération N°2022/12-01

DECISION N°2022-10-276

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois juillet, aout et septembre 2022.
Versement de la somme 37.70€ à Madame RANDRIAMANANA et Monsieur VENISSAC.

DECISION N°2022-10-277

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois juillet, aout et septembre 2022.
Versement de la somme 75.33€ à Madame VICA Ana-Livia.

DECISION N°2022-10-278

Signature d'un contrat de cession avec la SARL Anthéadora pour la diffusion d'une représentation du spectacle « Victor Hugo mon amour » le 17 novembre 2022 au Kiasma. Le montant de la cession s'élève à 5 597.83€ TTC.

DECISION N°2022-10-279

Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour le réaménagement des vestiaires de la salle d'échauffement du palais des sports. Travaux d'aménagements intérieurs sans changement de destination d'un établissement recevant du public.

DECISION N°2022-10-280

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie ARTISHOW pour l'animation de la fête de Noël pour les enfants des agents municipaux prévue le 10 décembre 2022 au Kiasma. Le prix de la prestation est de 6 389.75€ TTC.

DECISION N°2022-10-281

Signature du marché de maintenance et d'exploitation des installations CVC et de production E.C.S. avec la société MET Energie pour les montants suivants :

P2 – Maintenance préventive et curative - 344 692.09 TTC pour 5 ans

P3 – Garantie totale – gros entretien et renouvellement des matériels – 97 200.00€ TTC pour 5 ans

Le contrat est conclu à compter du 1^{er} novembre 2022 pour une période de 5 ans.

DECISION N°2022-10-282

Signature de l'avenant n°1 au contrat de maintenance des portes et portails automatiques de la Ville avec la société PORTALP France. Le montant maximum du contrat augmente de 152.10€ TTC.

DECISION N°2022-10-283

Contrat de mise à disposition d'outils budgétaires pour analyser les finances de la Collectivité avec la société LOCALNOVA. Le contrat est prévu pour une durée déterminée de 4 périodes jusqu'au 31 décembre 2026. Au terme de chaque période de 12 mois, l'abonnement est reconduit. Le montant annuel s'élève à 3 480 € TTC.

Suite de la délibération N°2022/12-01

DECISION N°2022-10-284

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec Montpellier Danse du 7 au 9 novembre 2022 : Auditorium Maurice Ravel, espace Lagoya et les loges.

DECISION N°2022-10-285

Signature de l'avenant n°2 du marché de travaux relatifs à la construction du groupe scolaire Jacques Chirac et gymnase. L'avenant est avec incidence financière sur le montant total du marché. L'avenant n°2, lot 18 VRD/AMENAGEMENTS EXTERIEURS, s'élève à 4 419.00€ TTC. Le montant total du marché est 1 173 918.60€ TTC.

DECISION N°2022-10-286

Demande de subvention à la Région Occitanie au titre de l'aide à la saison 2023 du Kiasma. Le financement est sollicité à hauteur de 15 000€. Les dépenses éligibles correspondent aux charges directes ainsi que les charges indirectes de fonctionnement de la structure.

DECISION N°2022-10-287

Signature des marchés de substitution relatifs aux travaux pour la construction d'un groupe scolaire et gymnase « Jacques Chirac » pour les montants suivants :

Lot 2 – charpente et murs à ossature bois : FRANCIS MALIGES SARL – 326 869.27 € HT.

Lot 7 – Cloisons – doublages – faux plafonds : SODAC SASL – 677 906.32€ HT.

DECISION N°2022-10-288

Signature d'une convention pour l'accueil de groupes du Relais Petite Enfance à l'Ecolothèque de Montpellier Méditerranée Métropole. La participation annuelle pour les frais pédagogiques et technique est fixée à 180€.

DECISION N°2022-10-289

ANNULEE

DECISION N°2022-10-290

Signature d'un contrat de cession avec l'association les Nuits du Chat pour l'inauguration du Parc du Mas de rochet le 5 novembre 2022 pour un montant de 1 100 € HT.

DECISION N°2022-10-291

ANNULEE

DECISION N°2022-10-292

Signature d'un contrat de prestation de service avec la compagnie Accord pour des séances d'éveil corporel dans le cadre des animations du relais petite enfance pour la période du 15/11/2022 au 30/06/2023 le prix à l'acte est de 90 € TTC par séance d'une heure trente.

Suite de la délibération N°2022/12-01

DECISION N°2022-10-293

Signature de l'avenant 01 au marché de travaux relatifs à l'extension et à la restructuration du Palais des Sports phase II agrandissement du gymnase lot 5 Double cloisons faux plafond (marché n° 2021038 avec la société ATELIER M ayant pour objet des travaux supplémentaires de protections murales pour une plus-value de 2 482 € HT.

DECISION N°2022-11-294

Signature d'une convention avec la Région pour le prêt de l'exposition « Notre Occitanie » d'Hervé DI ROSA et Claude SICRE.

DECISION N°2022-11-295

Signature d'un avenant à la convention de partenariat dans le cadre d'un enseignement artistique pour l'option théâtre du lycée Georges POMPIDOU pour l'année scolaire 2022-2023.

DECISION N°2022-11-296

Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de l'espace bar du Kiasma avec le restaurant « Chez Pépette » les 8 et 9 novembre 2022 dans le cadre de l'accueil de Montpellier Danse pour un montant de 10 € par jour.

DECISION N°2022-11-297

Signature d'un contrat d'emprunt avec la Banque Postale pour un montant de 4 000 000 € pour une durée de 20 ans au taux d'intérêt trimestriel fixe de 3.37 %.

DECISION N°2022-11-298

Dépôt d'une demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie dans le cadre du partenariat entre le Kiasma et le lycée Georges POMPIDOU.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions du Maire.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

Pour : 33 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART représentée par Philippe GUY, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 5 DECEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

